

lecteur capable de former une idée convenable de l'instruction et de l'amusement qu'on peut trouver dans ce livre. Il faut qu'il examine lui-même l'ouvrage.—Cependant insuffisante comme cette notice a pu être pour le but que nous nous proposons, ce que nous dirons du reste de l'ouvrage doit être encore plus bref et plus court, car la nature de la notice que nous essayons, nous défend plus d'extension. Le Sieur de la Salle retourna par les différents postes sous sa charge, à St. Louis, Mackinaw et le Fort Frontenac, à Québec, d'où il mit à voile pour La Rochelle, où il arriva le 13 décembre 1683. Après avoir surmonté de nombreuses difficultés, il réussit à obtenir du gouvernement quatre vaisseaux qui furent mis sous sa direction dans le but d'ouvrir un passage pour le commerce de la Nouvelle France directement par l'embouchure du Mississipi. Mais un mal-entendu entre lui et le commandant de la petite flote, dérangerait en grande partie ses desseins, et enfin amena le projet à une conclusion désastreuse. Pour les particularités du voyage à St. Domingue, de la recherche faite sans succès de l'embouchure de la rivière, des deux malheureux voyages par terre vers l'Illinois, ainsi que la destinée de tous les fidèles compagnons de De La Salle, il faut avoir recours au livre lui-même.

Avec ces fatales remarques, celui qui les a écrites, s'arrête ; anticipant cordialement pour l'ouvrage ce qu'il mérite à tant de titres, une circulation étendue et beaucoup de lecteurs attentifs.

La notice biographique ci-dessus est attribuée au Rév. Dr. Wilkie, Membre de la Société Littéraire et Historique de Québec. De La Salle est, sans contredit, un des premiers et des plus distingués parmi tant de braves Français qui vinrent planter sur les rivages du Nouveau Monde, l'étendard de la civilisation. Voilà un sujet pour la plume de nos jeunes compatriotes qui se livrent à des recherches et à des études littéraires. Quelle réflexion ne peut-on pas faire en liant cet ouvrage, sur les malheurs des armes de France en Amérique, quand on songe que leur pavillon flottait depuis le banc de Terre-Neuve à travers l'Amérique du Nord, jusqu'au Golfe du Mexique ! Il fallait toutes les guerres du XVII^e. siècle, après la mort du grand roi, il fallait tous les désordres du règne suivant, pour faire perdre à la France de si vastes, de si belles et de si importantes possessions. L'Amérique était bien peu de chose pour nos ancêtres, quand ceux qui marchaient à la tête de la nation, se vaudraient dans la fange des plus viles et des plus mauvaises passions.

—On lit ce qui suit dans le *Propagateur Catholique* :

Ancien Missel.—Hier, dit le *Freeman's Journal*, nous avons eu l'heureuse occasion d'examiner un ancien Missel. Nous avons déjà vu des ouvrages religieux ainsi illustrés et des imitations modernes de ce genre d'ornement, mais cette fois nous avons été véritablement frappés d'étonnement et d'admiration, ce Missel surpassant de beaucoup tout ce que nous avons vu jusqu'ici en ce genre.

Ce Missel est en trois volumes. Le poids de chaque volume est tel qu'un homme pourrait difficilement le porter ou même le soulever. Deux de ces volumes contiennent l'office de la Messe, l'autre, l'office des Vêpres, disposé pour toute l'année. L'ouvrage entier, comme on le conçoit, est en parchemin, et de la dernière confection. Nous n'avons pu mesurer ces volumes, mais ils ne peuvent avoir moins de deux pieds et demi de hauteur, sur deux pieds de large.

Il est impossible de décrire la beauté des illustrations. Les fleurs sont aussi fraîches que si elles venaient d'être exécutées, et c'est la nature même. A vrai dire, il nous serait impossible de donner au lecteur, par aucune description, une idée exacte de cet ouvrage.

Nous donnons à nos lecteurs un extrait d'un article communiqué, qui nous a été adressé par un protestant qui avait examiné ce Missel.

Ces volumes merveilleux, dit-il, considérés simplement comme œuvre d'art, ont inspiré à l'esprit d'un écrivain protestant, des pensées plus animées et plus vives que n'ont coutume de le faire les anciens manuscrits ordinaires.

Mais combien différentes sont les pensées que cette vue réveille dans l'esprit d'un catholique ! Les pensées du catholique se reportent vers ces âges glorieux, où des hommes pieux, menant une vie tranquille au fond des monastères, consacraient leur loisir, leur intelligence, et toutes leurs ressources, à enfanter ces œuvres d'art si sublimes, pour adorer et glorifier leur Créateur. Que ceux qui dénigrent ces anciens et nobles asiles, interrogent leur conscience, et qu'ils nous disent si ces magnifiques et énormes volumes sont une preuve qu'on y vécut dans l'oisiveté ? Qu'ils nous disent si l'esprit qui a inspiré ces œuvres extraordinaires et en a fait l'usage, ne brille pas de l'éclat le plus vif, s'il ne nous montre pas réalisé le développement d'arts innombrables et également utiles ? Qu'ils nous disent si ces chefs-d'œuvre d'habileté, de patience et de persévérance, n'égalent pas, si même ils ne surpassent pas, ce que l'art peut nous offrir de plus parfait aujourd'hui.

Maintenant considérez les motifs qui animaient ces hommes, et dont leurs œuvres ne sont que l'expression, mais expression plus vive et plus touchante encore que celle qu'ils avaient coutume de laisser échapper de leurs lèvres inspirées ; on le voit, ils tenaient à ce que la manifestation de leur tendre piété pût, en descendant le fleuve du temps, arriver jusqu'à l'éternité.

Ici nous sentons que l'esprit de Dieu se manifeste à nos sens ; ici l'éternité semble projeter son ombre sous la forme saisissable du temps, pour réveiller en nous les sentiments de la plus ardente piété. C'est ainsi que ces hommes, voués au service de Dieu, s'occupaient jour par jour, à produire ces ouvrages étonnants de génie, d'art et de persévérance, et ce'à à une époque où le noble art de l'imprimerie n'existait pas, afin de transmettre à leurs successeurs les monuments de leur sainte et patiente dévotion. Qu'on nous le dise, ces hommes auraient-ils pu mieux employer leur temps ? Qu'on songe combien de ces arts, qui ne fleurissent qu'à l'ombre de la paix, se trouvent appliqués dans ces volumes ; combien d'heures de travail ont été employées dans l'exécution de ces innombrables détails que nous contemplons aujourd'hui dans toute leur élégance, leur grâce et leur beauté ; voyez la correction, la régularité et la précision de chaque lettre. Combien a dû être sûre la main qui a conduit leurs pinceaux et leurs autres instruments ! pas une page où il y ait une rature ! trois volumes forment six cent pages manuscrites, sans qu'il soit possible d'y trouver un *errata*. Pourrait-on faire mieux dans notre siècle, si fier de son industrie, de ses lumières et de ses progrès. Trouve-t-on ici apparence de raison pour justifier l'accusation d'oisiveté, tant de fois renouvelée ? Oh ! si tous ceux qui ne cessent de parler des Moines avec tant de mépris, pouvaient seulement voir ce monument de l'usage qu'on faisait des heures de loisir dans les monastères, sans doute ils cesseraient pour toujours de violer le commandement qui leur proclame si expressément : *Tu ne porteras point faux témoignage contre ton prochain.*"

BULLETIN.

Législature provinciale.—Occupation de l'Orégon.—Annexion du Texas et du Canada.—Anti-rentiers.—Enfant perdu.

Lundi dernier, Son Excellence s'est rendue à 3 trois heures en la chambre du conseil législatif où étant, et ayant fait requérir la présence de l'assemblée législative, il a plu à Son Excellence de sanctionner les bills suivants :

Acte pour confirmer l'acte impérial relatif aux pêches, etc., de Gaspé.

Acte pour confirmer certains titres de terres dans le Haut-Canada.

Acte pour faciliter certains recouvrements dans le District de Wellington et autres, et pour régler les limites de ce District.

Acte pour permettre aux Syndics de l'église de Simcoe de disposer de certains terrains.

Acte pour le soulagement des naufragés et des matelots.

Acte pour incorporer le bureau de commerce de Toronto.

Acte pour absoudre certains membres du clergé qui ont votés aux dernières élections par ignorance de la loi.

Acte pour rappeler un acte du Haut-Canada concernant les chemins.

Acte pour la nomination de certains officiers de paix dans le district de St. François.

Acte pour définir les limites de certains comtés du Haut-Canada et pour agréger certains parties des comtés à d'autres comtés.

Mardi dernier, un message est reçu à la chambre du conseil par lequel il informe la chambre qu'il a passé les bills suivants :

Bill pour incorporer la bibliothèque de Québec.

Bill pour incorporer la société des anabaptistes.

Bill pour incorporer les Sœurs des Saints Noms de Jésus et Marie.

Mercredi, un message est encore reçu du conseil annonçant qu'il a passé les bills suivants :

Bill pour incorporer le séminaire de Ste. Thérèse, sans amendements.

Bill supplémentaire à l'acte de judicature du district de Gaspé.

Bill pour autoriser la saisie de la paye des officiers du gouvernement, avec amendements, auxquels amendements la chambre est priée de concourir.

C'est M. Woods qui a été élu au comté de Kent, en remplacement de M. Harrisson.

—A propos d'un mariage projeté entre le duc de Montpensier et l'infante Luisa, sœur d'Isabelle II, reine d'Espagne, le *Journal des Villes et des Campagnes* dit que lord Aberdeen a fait tenir à M. Guizot une note, portant que tout mariage d'un membre de la dynastie de Juillet avec une des filles d'Espagne serait regardée par l'Angleterre comme un *casus belli*.

—Il paraît que la Chambre des Représentans des Etats-Unis a fini par ralentir son ardeur martiale. Le bill qui décrétait l'occupation immédiate de l'Orégon, a subi plusieurs amendemens importants, dont l'un des principaux est, qu'avant de procéder à l'occupation définitive, le gouvernement des Etats-Unis signifiera à celui d'Angleterre, son intention d'abroger la convention de 1818, qui stipulait provisoirement l'occupation conjointe du territoire en litige, et que le nouveau bill ne sera mis à exécution qu'un an après.